



Projet

Pédagogique

Centre de loisirs du Babi-club 2019/2020

SIVOM Val de banquière
21, boulevard du 8 mai 1945 06730 Saint-André de la Roche
Tél : 04.92.00.50.50

Sommaire

1- Présentation

- a- Le SIVOM Val de Banquière
- b- Situation géographique
- c- Les objectifs éducatifs du SIVOM Val de Banquière

2- Le centre de Loisirs

- a- Le public reçu
- b- Les activités proposées
- c- Les objectifs pédagogiques
- d- Le vivre ensemble

3- Organisation

- a- Organisation du travail
- b- Organisation des locaux
- c- Les PAI
- d- Le non négociable
- e- Journée type
- f- Pour l'équipe pédagogique
- g- Evaluation

4- Rôle de chacun

- a- Le directeur d'accueil collectif de mineurs
- b- L'adjoint pédagogique
- c- L'animateur

5- L'équipe pédagogique

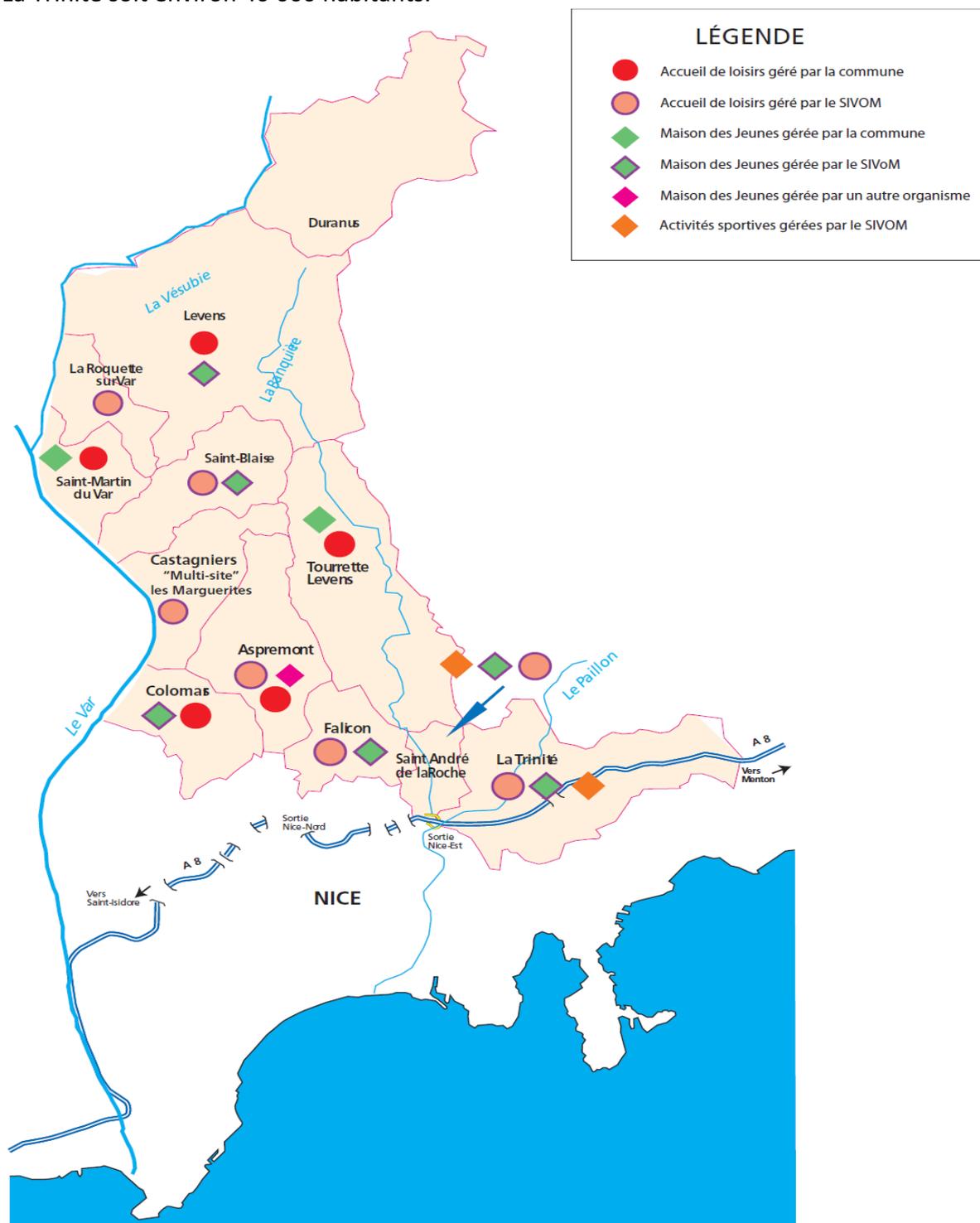
- a- Coordinatrice mercredis et vacances
- b- Directrice de l'A.C.M
- c- Les animateurs/trices

6- La sécurité

- a- La sécurité physique
- b- La sécurité morale
- c- La sécurité affective
- d- La sécurité en baignades
- e- La sécurité relative aux déplacements

PRESENTATION

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière a été créé en 1994. Son siège se situe à la mairie de Saint-André de la Roche. Aujourd'hui, le SIVoM Val de Banquière regroupe 12 communes : Aspremont, Castagniers, Colomars, Duranus, Falcon, La Roquette-sur-Var, Levens, Saint-André de la Roche, Saint-Blaise, Saint-Martin du Var, Tourette-Levens, La Trinité soit environ 40 000 habitants.



SITUATION GEOGRAPHIQUE

Sivom Val de banquière

Adresse : SIVOM Val de Banquière
21, boulevard du 8 mai 1945
06730 Saint-André de la Roche

Les accueils de loisirs sans hébergement le Babi-Club et Felix Colomas sont situés sur la commune de Saint-André de la Roche. Les accueils de loisirs ont à proximité de nombreux espaces de jeux. (Salle des jeunes de la CASA, stade, micro-site, cours de tennis, piscine municipale, la petite ferme de l'abadie, les écoles publiques)

Les accueils de loisirs sont gérés par le Sivom Val de Banquière. Ces accueils sont déclarés à la DDCS (Direction Départemental de la Cohésion Sociale) en respectant la réglementation en vigueur, soit 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans, et en cohérence avec le « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ) conclu entre le SIVOM Val de Banquière et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes.

SIVOM VAL DE BANQUIERE

Les objectifs éducatifs :

L'éducation à la citoyenneté : Contribuer à la mise en place d'une éducation citoyenne au sein des différentes structures d'accueils de loisirs en rendant les enfants, les adolescents et les jeunes adultes autonomes, responsables et acteurs de prévention. Cet objectif permettra d'engager la réflexion de tous autour de la laïcité, du sens civique et du civisme.

La sensibilisation des différents publics portera également sur le respect de leur environnement au quotidien.

L'Éducation à la santé : La lutte contre les conduites à risques est un objectif prioritaire. Des actions de prévention des conduites addictives, des risques liés à la sexualité, au mal être de l'adolescent et à la nutrition doivent faire partie de nos projets.

L'éducation à la sécurité : Engager auprès des différents publics des actions permettant à chacun de prendre en charge sa propre sécurité et celle des autres (sécurité routière, domestique, alimentaire...)

Développer, maintenir l'autonomie et être acteur de sa vie : Aider, guider et accompagner les enfants et les adolescents dans la gestion et l'organisation de leur temps libre. La participation des différents acteurs à la vie des structures, de leur commune est vivement encouragée afin d'encourager la prise de responsabilité et l'engagement.

Permettre et mettre à disposition des publics et des familles l'information concernant tous les aspects de la vie (temps libre, santé, orientation, famille...)

Favoriser le développement des liens sociaux et lutter contre les exclusions et les discriminations :

Promouvoir la vie en société et la socialisation au sein des structures de loisirs, ainsi que la libre expression. Favoriser le lien social et les échanges ainsi que privilégier les rencontres durant les temps d'animation ainsi que durant tous les temps informels. Favoriser les échanges et les rencontres intercommunales à l'échelle du territoire. Apprendre à écouter les autres et à accepter les différences.

Développer des actions de développement des compétences

psychosociales : Promouvoir la santé et le bien être par des actions éducatives de loisirs. Orienter et accompagner en vue de l'insertion des enfants et des jeunes en difficulté. Permettre le développement ou la revalorisation de l'estime de soi et de l'autonomie visant l'acquisition de compétences psychosociales nécessaires pour être acteur de son « devenir ». Renforcer les connaissances et les compétences psychosociales des professionnels pour ainsi faire évoluer nos actions auprès des différents publics.

Soutenir la fonction parentale : Mettre en œuvre des actions s'adressant aux familles afin de mieux satisfaire aux intérêts de l'enfant en intervenant auprès des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

LE CENTRE DE LOISIRS

LE PUBLIC RECU

Des enfants (3/11ANS), principalement de commune de Saint André de la roche,

Il est de notre devoir de les accompagner dans l'apprentissage de l'autonomie pour les tâches de la vie quotidienne, et de les encourager en trouvant des méthodes simples et compréhensibles par tous.

La mission de l'équipe pédagogique est donc d'agir comme des référents responsables. Notre attitude doit être irréprochable. Nous devons agir en cas de conflit et ne jamais favoriser les agitations.

LES ACTIVITES PROPOSEES

Sont proposées en alternance des activités et des sorties permettant à la fois le développement, le divertissement et la détente des enfants.

Types d'activités proposées :

Les activités susceptibles d'être proposées sont :

- Activités ludiques (Jeux de société...)
- Activités sportives.
- Activités d'expression (théâtre...)
- Activités manuelles.
- Lecture.
- Sortie

Les activités proposées dans le temps de Loisirs sont en lien avec les activités proposées dans les autres temps de vie de l'enfant (Actions Ecoles) et se déclinent autour de thèmes prédéterminés en équipe.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le Centre de Loisirs est déclaré à la DDCS des Alpes Maritimes. Son Projet pédagogique découle du Projet Educatif. Nous répondons aux objectifs définis par ce dernier en lien à l'épanouissement personnel de l'enfant, par une proposition d'activités ludiques et éducatives développant ainsi la curiosité, la créativité et l'inventivité ainsi que la citoyenneté, l'autonomie et la socialisation. (CF Annexe 2). Nous rajoutons au projet pédagogique pour chaque période de vacance et les mercredis les projets d'animation que l'on réalisera. Nous allons travailler tout le long de l'année sur le thème de « L'univers Virtuel ».

LE VIVRE ENSEMBLE

Au Centre de loisirs, nous « vivons ensemble » ce qui veut dire que l'équipe d'adultes comme les enfants se doivent d'avoir des rapports harmonieux, un maximum de décisions concernant les activités proposées ou le rythme de vie seront prises collectivement (équipe adultes comprise).

ORGANISATION

ORGANISATION DU TRAVAIL

La qualité de notre travail (autant en termes d'efficacité pour nous que de plaisir pour les enfants) repose sur une organisation précise du travail et un fonctionnement commun compris et appliqué par tous. Gardez bien en tête que tout ce qui va suivre peut-être rediscuté **uniquement** si l'équipe et/ou les enfants en ressentent le besoin.

Les règles de vie seront discutées avec les enfants au début de chaque période de vacances ou en début d'année pour les mercredis. Nous définirons tout de même entre adultes un cadre de « limites » qu'ils ne pourront pas dépasser quand ils créeront nos règles (nous prendrons en compte la sécurité, la morale et bien sûr les possibilités). Ce cadre pourra évoluer en même temps que la période de centre si besoin. (CF [Charte du vivre ensemble Annexe 1](#))

Pour ce qui est des journées, elles seront modulables selon la volonté du collectif mais devront être réfléchi en fonction des événements immuables (heures de repas...).

Nous impliquerons les enfants dans la vie du centre (création des affichages, de la décoration, rangement...).

Dans le cadre d'un accueil pour tous, le SIVOM SVDB a mis en place un projet handicap. (CF [projet handicap Annexe 3](#))

LE NON NEGOCIABLE

Le non négociable est toute attitude contraire à la loi, au règlement intérieur ou à la morale collective (violence de tout type, comportement dangereux ou excluant, consommation de drogue...). Le règlement intérieur, sera applicable autant pour les enfants que pour les salariés.

ORGANISATION DES LOCAUX

Au sein du Babi-club nous disposons :

- Une salle d'activité
- Deux salles de restauration
- Une salle de motricité
- Une pièce dédiée à l'infirmerie
- Un bureau
- Un hall
- Deux terrasses

Ecole du plan qui nous ai mis à disposition :

- Une salle de motricité
- Une cour avec une aire de jeux
- Un dortoir

Espaces au sein de la ville de Saint André

- Le jardin de la piscine municipale
- Un stade
- Deux jardins d'enfants

LES PAI

Le projet d'accueil individualisé, concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que l'asthme, allergies, intolérance alimentaire.

Le PAI est un document élaboré par le médecin scolaire afin d'adapter au mieux l'intégration de l'enfant en fonction de ses besoins spécifiques.

Ces besoins et la démarche à suivre sont spécifiés sur le document écrit et signé.

Chaque enfant possédant un PAI a une trousse personnelle où se trouve le protocole à suivre en cas de symptômes, ainsi que les éventuels médicaments à administrer.

JOURNEE TYPE

Journée d'activités centre de loisirs : 7h30/18h30

- l'accueil se fait de 7h30 à 9h15 sur le lieu d'accueil principal (BABI CLUB).

Les enfants sont pris en charge de façon échelonnée par l'équipe d'animation. Des coins de jeux sont installés pour permettre à l'enfant de s'installer, d'avoir le choix de jouer, lire, dessiner ou ne rien faire

- le départ se fait entre 16h30 et 18 h30 au BABI CLUB.

Après le goûter, plusieurs pôles de jeux sont mis à disposition des enfants, afin qu'ils puissent avoir un large choix de jeux durant le départ échelonné.

POUR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Dossier d'embauche, papiers à fournir :

- Certificat d'aptitude à la vie en collectivité,
- Extrait de casier judiciaire n°3,
- Attestation de Sécurité Sociale,
- Diplômes professionnels et/ou BAFA
- RIB.

Règles à respecter :

- Tenue adaptée (pas de tongs, ni de talons hauts etc...) et décente,
- Présence sur place avant les enfants,
- Préparation des activités en lien avec les objectifs fixés en équipe,
- Langage et comportement en lien avec la philosophie éducative du SIVOM,
- Regard bienveillant et sans jugement sur les enfants mais également les parents,
- Instauration d'une relation quotidienne et professionnelle avec les familles
- Vérification et suivi de la réglementation Jeunesse et Sports en vigueur,
- Tout changement de programme ou de destination, ainsi que tout problème doivent immédiatement être communiqué par l'animateur à un responsable de l'association...

EVALUATION

- Réunions hebdomadaires de l'équipe pédagogique afin d'établir le bilan des activités mises en place, si les objectifs ont été atteints, et réunions ponctuelles voire quotidiennes avec les enfants pour avoir leur ressenti et habiller l'arbre pédagogique.
- Rencontre et échange avec chaque famille lors des accueils, puis échange formalisé si besoin est.
- Réunions d'organisation et d'information avant chaque vacance scolaire avec l'équipe pédagogique. Evaluation avec l'équipe, les partenaires (éducateurs, etc...).

RÔLE DE CHACUN

Le DACM (Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs)

Il est celui qui coordonne l'ensemble des actions de l'équipe. Il s'occupe des tâches administratives et veille au bon fonctionnement du centre. Il se doit de donner les moyens à son équipe pour mener à bien leurs missions. Il est celui sur qui reposent toutes les responsabilités. Il a aussi un rôle formateur vis-à-vis de son équipe et s'imposera comme médiateur voir décideur en cas de conflit.

Il peut déléguer des missions jamais des responsabilités !

L'adjoint pédagogique

Il est celui qui assiste le DACM du côté animation. Il a pour but de coordonner les actions de l'équipe d'animation et d'être un soutien à celui-ci. Il est amené à mener des réunions et à prendre des décisions importantes. En l'absence du directeur, il sera missionné à occuper ses fonctions.

L'Animateur

Il est en contact direct avec le public. Il met en application les actions définies en équipe et s'occupe directement de la sécurité physique, morale et affective du collectif enfant. Il se doit d'avoir une attitude d'adulte responsable et ne doit jamais oublier qu'il est, à tout moment, un exemple pour le jeune. Il agit en facilitateur auprès du public pour concrétiser les objectifs pédagogiques. Il travaille en équipe et doit trouver sa place au sein de celle-ci. Il est également force de propositions et ne doit pas hésiter à poser des questions.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Coordinatrice mercredis et vacances

Alexandra Mahroug, BPJEPS LTP

Directrice de l'A.C.M

Marine Bertrand-charpentier, DUT
Carrière sociale option ASSC

Les animateurs/trices

- Alexandre Jimenez, BPJEPS LTP
- Chaïma Nadim, BAFA et BAFD (en cours)
- Lydie Lyraud, BAFA
- Farida Lounnas, BAFA et BAFD (en cours)
- Emir Majdoub, BAFA
- Hamza Beday, BPJEPS APT
- Sophia Rogmati, CAP petite enfance
- Mansoura Safi, stagiaire BPJEPS LTP

LA SECURITE

LA SECURITE PHYSIQUE

La sécurité physique est assurée par l'animateur. Ainsi, cette responsabilité implique une attitude de vigilance permanente.

- Compter régulièrement les enfants
- Savoir à tous moments où se trouvent les enfants
- Observer les enfants pendant les activités et la quotidienne et être attentif au moindre signe anormal chez l'enfant.
- Penser à la sécurité lors de l'élaboration des activités : choix du terrain de jeux, consigne à indiquer aux enfants...
- Surveiller à tous moments, les lieux à risques : toboggans, toilettes, barrières...

LA SECURITE EN BAIGNADE

Les animateurs sont placés sous l'autorité du maître-nageur ou du surveillant de baignade. Les animateurs sont dans l'eau avec les enfants et organisent des activités.

LA SECURITE MORALE

- L'animateur est à l'écoute de l'enfant, disponible et attentif à tout moment.
- Il participe à la vie de l'enfant, il s'investit lors des activités et aussi pendant les temps de vie quotidienne.
- L'enfant doit se sentir en sécurité.
- L'animateur est garant du comportement de son groupe.
- Il est référent, un modèle pour l'enfant, il doit donc lui-même respecter les règles.

LA SECURITE AFFECTIVE

- Des relations de confiance sont mises en place avec les enfants : aucune différence ne doit être faite entre les enfants grâce à un comportement d'écoute et de bienveillance.
- Les règles de vie sont clairement établies entre l'enfant et l'animateur.

LA SECURITE RELATIVE AUX DEPLACEMENTS

Avant chaque sortie, les animateurs précisent : l'identification du groupe, l'heure de départ et de retour, le nombre d'enfants et l'itinéraire de la sortie.

A pied :

- Le groupe d'enfants est encadré par les animateurs répartis, comme suit : un à l'avant, un derrière, et un sur le côté si possible.
- Les animateurs effectuent « une parade », sur les passages piétons, afin de sécuriser le déplacement des enfants.

Dans les transports :

- Les animateurs comptent les enfants, avant la montée dans le bus, lorsqu'ils sont dedans, et à la sortie.
- Un animateur monte et descend du car avant les enfants. Un autre assure la sécurité de la montée et de la descente. Un troisième si possible organise le placement et prend soin de vérifier si les ceintures sont bien mises.

RÈGLEMENT

Les parents s'engagent à :

- Expliquer à leur enfant le contenu de la charte du vivre ensemble.
- Aider et accompagner leur enfant à respecter la charte.
- Collaborer avec l'équipe d'animation dans l'intérêt des enfants.

Les enfants s'engagent à :

- Respecter les règles de vie établies dans la charte du vivre ensemble.

Les sanctions en cas de non-respect de la Charte

Sur l'ensemble des temps : restauration, périscolaire, extrascolaire, et Activités sportives et de loisirs :

1er avertissement : Les parents sont informés par téléphone et par écrit dans le cahier de liaison par le responsable.

2ème avertissement : Les parents sont convoqués par le responsable pour un rendez-vous.

3ème avertissement : Les parents sont informés par écrit par le Président du Sivom Val de Banquière.
Un rendez-vous avec les responsables de l'animation et un Élu peut-être proposé.

4ème avertissement : Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception, signé par le Maire de Saint-André de la Roche, Président du SIVOM Val de Banquière, leur signifiant une exclusion temporaire de leur enfant de la restauration scolaire et/ou des activités périscolaires, extra scolaires, activités sportives et de loisirs (de 2 à 5 jours).

5ème avertissement : Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception signé par le Maire de Saint-André de la Roche, Président du SIVOM Val de Banquière leur signifiant une exclusion définitive de leur enfant de la restauration scolaire et/ou des activités périscolaires, extra scolaires, activités sportives et de loisirs.

Le Maire de St André de la Roche,
Président du SIVOM Val de Banquière,



Honoré COLOMAS

Signature des Parents

Signature de l'enfant

CHARTE DU VIVRE ENSEMBLE

(Document à conserver)



**PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE
SPORTS ET LOISIR**



Je ne dois pas...



Crier sur mes camarades et les adultes



Me moquer et insulter mes camarades et les adultes



Me bagarrer avec mes camarades



Courir dans les couloirs et dans les salles



Bousculer mes camarades et les adultes



Abîmer le matériel



Je dois...



Demander la parole et être capable d'écouter les autres



Parler calmement et poliment à mes camarades et aux adultes



Écouter et appliquer les règles et les consignes données par les adultes



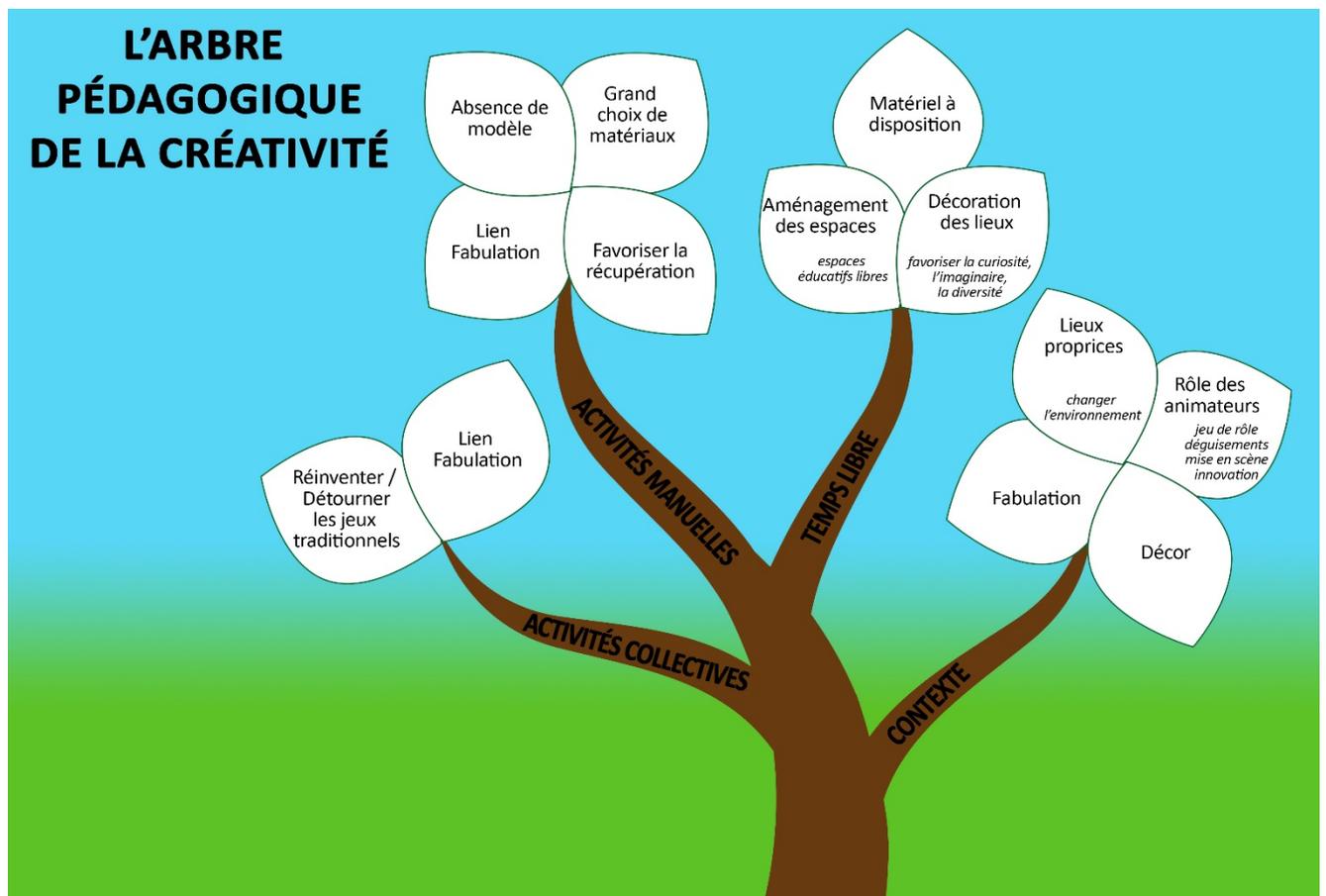
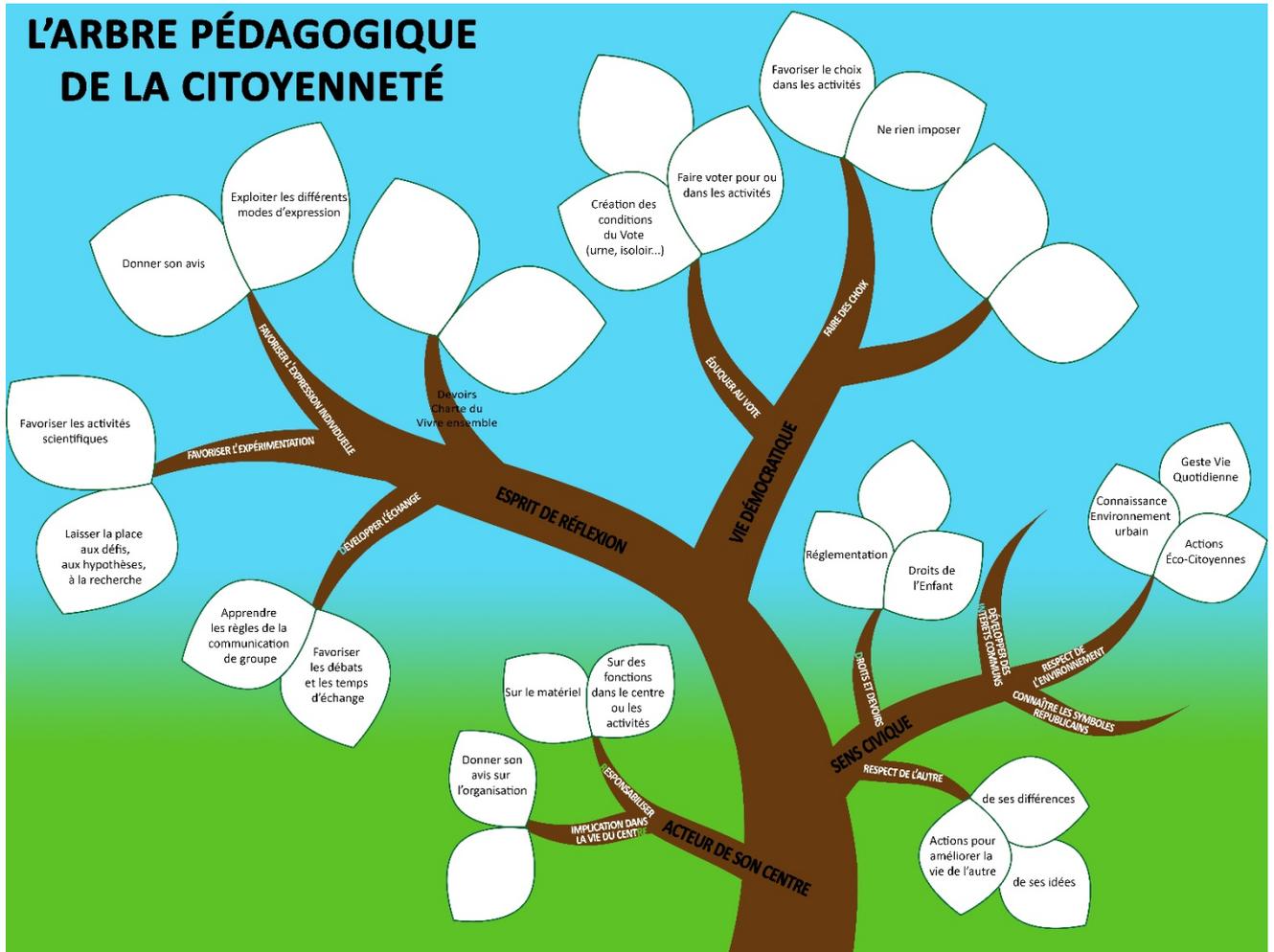
Ranger mes affaires



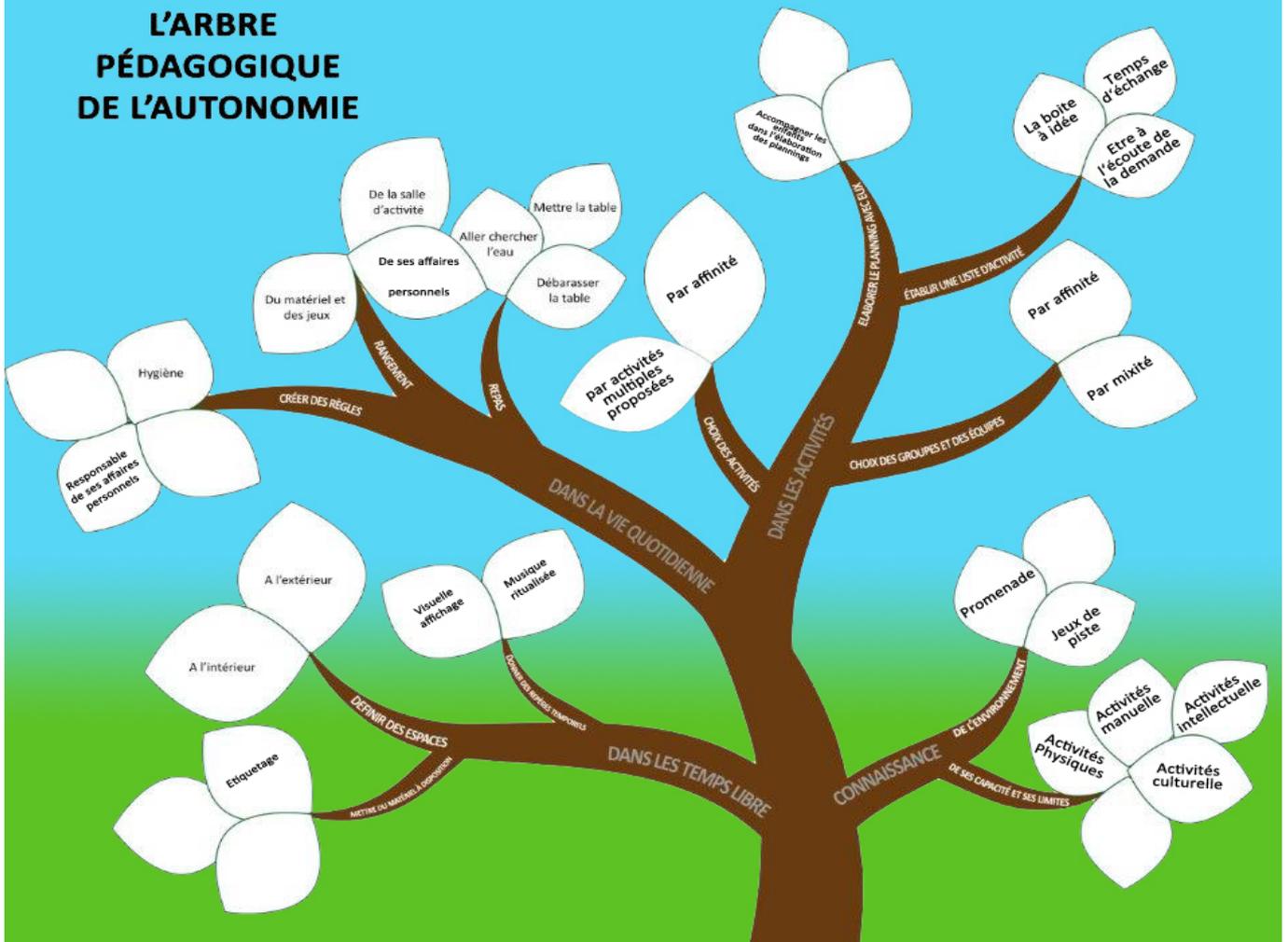
Respecter mon environnement



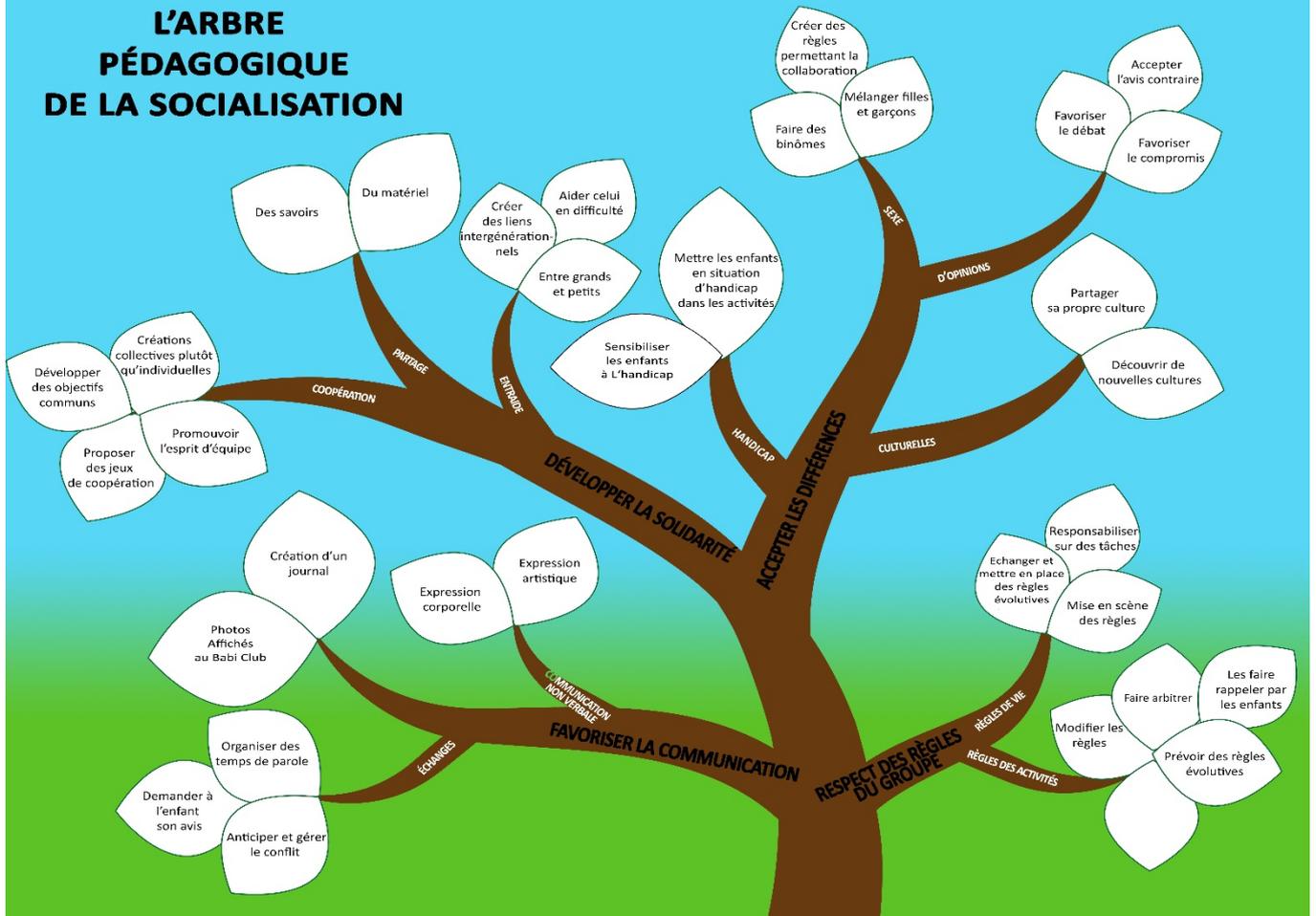
Appliquer l'ensemble de ces règles de vie pour profiter pleinement des activités qui m'ont été proposées et mieux vivre ensemble



L'ARBRE PÉDAGOGIQUE DE L'AUTONOMIE



L'ARBRE PÉDAGOGIQUE DE LA SOCIALISATION



[Annexe 3 : projet handicap](#)